



S E R M O N

SIXIESME SVR HEBR.

chap. 7. V. 20. 21. 22. 23. 24. 25.

20 *Et mesmes entant que ce n'a point esté sans serment: (car ceux-là ont esté faits Sacrificateurs sans serment:)*

21 *Mais cettui-cy avec serment, par celui qui luy a dit, Le Seigneur a iuré, & ne s'en repentira point, Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedech.*

22 *De tant plus excellent Testament a esté fait pleige Iesus.*

23 *Dauantage, quant aux Sacrificateurs, il en a esté fait plusieurs, pource que la mort les empescheoit de durer:*

24 *Mais cettui-cy, pource qu'il demeure éternellement, a vne sacrificature perpetuelle.*

25 *Et pourtant aussi peut-il sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, estant tousiours viuant pour interceder pour eux.*



Eux qui considerent exactement les ouurages de Dieu en cét vniuers, y trouuent que toutes choses, voire les

Hebr. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 185
plus petites, ont leur vtilité, & vne certaine fin. Cela se recognoist particulièrement au corps humain, où non seulement tous les membres, mais tous les ossemens, les cartilages, toutes les veines, pour petites qu'elles soient, & tous les nerfs, ont leur vſage. Le ſage Createur ayant tellement formé & adjuſté toutes choſes, qu'il n'y a rien d'inutile en cette ſtructure. Nous auons à recognoiſtre, mes freres, vne meſme ſapience en la compoſition de l'Eſcriture ſaincte, en laquelle tout eſt ſi exactement propoſé, qu'il n'y a rien de ſuperflu. Ce que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur nous a monſtré, quand il dit Matth. 5. *En verité ie vous di, que iuſques à ce que le Ciel ſera paſſé, & la Terre, un jota ou ſeul point de la Loy ne paſſera, que toutes choſes ne ſoient faites.* Car c'eſt nous apprendre, que les choſes les plus menuës, és Eſcritures, & lesquelles à peine apperceuons-nous, ſont neantmoins inferées par vne ſi grande ſageſſe, qu'il faut qu'elles ayent leur accompliſſement. Il eſt vray, que par noſtre foibleſſe, & le peu de lumière que nous auons icy-bas, il y a beaucoup de choſes és Eſcritures, deſquelles nous ne remarquons

pas l'importance, & le but (comme en la Nature il y a plusieurs choses, dont les plus grands Philosophes ne cognoissent pas la raison, & l'vtilité.) Et Dieu ne la manifestant pas, a voulu nous obliger d'une part, à nous humilier, & nous exercer tous les iours en la meditation de sa parole, & de ses œuvres: Et d'autre part, nous faire admirer la hauteſſe de sa sapience.

Vous auez peu, mēs freres, remarquer cette sapience de Dieu és Escritures, sur ces mots que nostre Apostre a examiné, en ce chapitre 7. *L'Eternel a juré, & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur eternellement, à la façon de Melchisedech.* L'Apostre nous ayant fait voir, que les choses les plus menuës dites de Melchisedech és Escritures, auoient leur accompliſſemēt en Iesus Christ, iusques-là, que ce que Melchisedech benit Abraham, & receut la disme de luy, auoit du mystere: Comme aussi en auoit le silence de la genealogie de Melchisedech, de son pere, de sa mere, du commencement de sa vie, & de la fin de ses iours. A present, il remarque & pese chacune de ces paroles, *L'Eternel a juré: & de celles-cy, Tu es Sacrificateur*

éternellement : Desquelles paroles il tire deux argumens pour son but, à sçauoir pour l'establissement d'une nouvelle sacrificature en l'Eglise de Dieu, & l'abolition de celle de Leui. L'un est pris de ce que Dieu a employé le serment en l'institution du Sacrificateur du nouveau Testament : & l'autre, de ce que les Sacrificateurs de l'ancien Testament estoient en grand nombre, la mort les empeschât de durer : & celuy du nouveau Testament eût vnique, comme immortel. Le premier argument est en ces mots, *Et mesmes entant que ce n'a point esté sans serment (car ceux-là ont esté faits Sacrificateurs sans serment : mais cettuy-cy avec serment, par celuy qui luy a dit, Le Seigneur a juré, & ne s'en repentira point, Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedech.) De tant plus excellent Testament a esté fait pleige Iesus.* Le second argument est en ceux-cy, *Dauantage, quant aux Sacrificateurs, il en a esté fait plusieurs, pource que la mort les empeschoit de durer. Mais celtuy-cy, pource qu'il demeure éternellement, a une sacrificature perpetuelle : Et pourtant aussi peut-il sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, estant tousiours viuant pour*

I. POINCT.

Au premier, Ces mots, & *mesmes entant* que ce n'a point esté sans serment, se rapportent à ceux du verset suiuant, *De tant plus excellent Testament a esté fait pleige Iesus.* L'Apostre voulant dire, que Iesus a esté fait pleige d'un Testament d'autant plus excellent, qu'en ce Testament le Sacrificateur n'a point esté estably sans serment: Ces mots *entant & autant* estans particules qui se rapportent l'une à l'autre. Par ainsi l'Apostre argumente de la force de ces mots *l'Eternel a juré.*

Or il pourroit sembler que cét argument fust tres-foible, & mal conuenable à la condition de la parole de Dieu, laquelle est tousjours d'une verité tres-parfaite, soit que le serment y entreuienne, ou non. Car Dieu estant la verité mesmes, son serment ne peut adjoûster à sa parole aucune verité & fermeté. Car si la parole de Dieu pouuoit croistre en verité & en fermeté, il y auroit eu auparavant du defaut: ce que la nature de

Dieu ne permet point. Le serment de Dieu semble donques bien servir à leuer nos deffiances, eu esgard à nostre infirmité : mais non pas affermir la parole de Dieu en elle-mesmes: Et partât de ce que le serment de Dieu a esté interposé en la sacrificature du nouveau Testament, & non en l'alliance legale, il semble qu'on peut seulement inferer que Dieu a eu plus de soin de leuer nos deffiances en la nouvelle alliance, qu'il n'en a eu en l'ancienne: mais non que l'alliance legale, & la sacrificature en icelle, ait deu prendre fin, encor qu'elle n'a pas esté accompagnée de serment. A quoy nous respondons, que l'Apostre n'argumente pas icy du serment considéré en soy, & en la maniere de laquelle il conuient aux hommes sujets à inconstance & infidelité: mais il considere le serment selon la particuliere dispensation, dont la sagesse de Dieu en a vsé és saintes Escritures. Car puis qu'en Dieu il n'y a variation quelconque, ny ombrage de changement; & que sa parole, en elle-mesme, est d'une verité tres-accōplie, le serment de Dieu n'est point pour luy donner de l'affermissement. Mais son vsage est de monstrer

de quelle nature & condition eſt la choſe en laquelle Dieu l'employe, à l'oppoſite de celle où il ne l'employe pas : à ſçauoir qu'il eſtablit celle-là pour tousjours & non l'autre. Car la verité, & fermeté de Dieu ne requert pas que tout ce que Dieu eſtablit, ſoit eſtably à tousjours. Sa ſageſſe requeroit qu'il y euſt des choſes qui ne fuſſent eſtablies qu'à temps: Et quand Dieu change vne choſe qu'il auoit eſtablie, le changement eſt en la choſe, & non en Dieu: pource que Dieu de toute eternité auoit iugé conuenable qu'elle ne duraſt qu'un certain temps. Comme ainſi ſoit donc qu'il y ait des choſes qui ne doiuent durer que quelque temps, & d'autres qui doiuent durer à iamais: L'Apoſtre nous monſtre que Dieu a voulu deſigner cette diſtinction des choſes inſtituées, ou à tousjours, ou à temps, en ce que Dieu a employé, ou n'a pas employé le ſerment en leur inſtitution. Et certes y ayant difference en la nature des choſes, il eſtoit conuenable à la ſageſſe de Dieu d'en donner quelque marque en la maniere de les eſtabliſſer, & en la façon d'exprimer l'un & l'autre eſtabliſſement. Et puis que Dieu, par effect, a

Hebr. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 191
differemment employé son serment, qui
est .ce qui peut denier à la sagesse la raison
de cette difference? veu que cecy doit
estre posé, que Dieu n'a rien mis en vain
és Escritures saintes. Ce que les Iuifs,
contre lesquels l'Apostre disputoit, ac-
cordoient tres-volontiers, recognoissans
l'Escriture sainte comme vn chef-d'œu-
re de la sagesse de Dieu. Puis donc que
Dieu establisant les Sacrificateurs de la
Loy, n'a point employé de serment, & en
a employé en establisant le Christ pour
Sacrificateur du nouveau Testament: &
que la raison de l'employ du serment ne
peut estre prise de la Nature de Dieu,
comme si le serment deuoit seruir contre
quelque sienne inconstance & variation;
pource qu'il n'y en a point en luy: Il faut
necessairement qu'elle soit prise de la
nature de la chose: pour designer que la
sacrificature, en l'institution de laquelle
il est employé, seroit perpetuelle: & l'au-
tre en laquelle il n'est pas employé, seu-
lement à temps. Il faut, ô Iuifs, vouliez
ou non, que vous recognoissiez que la dis-
pensation de laquelle Dieu a vsé estoit
vne marque que vos Sacrificateurs ne
deuoient pas estre de durée eternelle,

comme le nostre. Et icy, mes freres, admirez la lumiere par laquelle l'Apostre nous descouvre cette sagesse de Dieu, & la merueille de ses expressions. Car vne lumiere moindre qu'Apostolique & Divine, n'eust peu la descouvrir.

Or les termes que nostre Apostre propose sont du Ps. 110. *L'Eternel a juré, & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedech.* En quoy outre le serment il est dit que Dieu *ne se repentira point.* Ce que vous scauez estre vne façon de parler empruntée de la maniere d'agir des hommes: & que Dieu a accoustumé de s'attribuer des passions humaines, quand il fait ce que font les hommes, en telles passions: bien qu'il soit exempt de toutes passions, comme choses qui troublent les esprits des hommes. Car il fait par sa sagesse eternelle, ce que font les hommes par leurs passions. Ainsi il s'attribuë la colere & la vengeance quand il punit, & la ioye & l'amour quand il benit: & de mesmes la repentance, quand il destruit les choses qu'il auoit faites; bien qu'il ne le fasse pas par readuis & repentance; mais selon le conseil eternel, par lequel il auoit ordonné

Hebr. cb. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 193
ordonné la chose à changement. Par-
tant Dieu dit qu'il ne se repentira point
de l'establissement de Christ en la sacrifi-
cature, pour dire que cét establissement
ne sera iamais changé.

Or de là l'Apostre infere que la nou-
uelle alliance est plus excellente que
l'ancienne, en ces mots, *D'autant plus ex-
cellent Testament a esté fait pleige Iesus.*
Car l'excellence du Sacrificateur ou Me-
diateur de l'alliance, monstre l'excellen-
ce & la condition de l'alliance: ainsi que
nous l'auons déjà veu par cy-deuant,
quand nous auons expliqué ces mots,
*que la sacrificature estant changée, il faut
qu'il y ait changement de Loy.* Seulement
il nous faut remarquer icy le mot de
pleige donné à Iesus Christ, qui se rap-
porte à celui de *Mediateur*, que l'Apo-
stre employe au chapitre suiuant, où il
dira, que *Iesus Christ a esté fait Moyen-
neur de tant plus excellent Testament.* Le
Moyenneur ou *Mediateur* se met entre les
deux parties discordantes, pour les recon-
cilier: mais le *pleige* fait plus; car il satis-
fait & paye pour vne des parties. Ce qui
estoit totalement requis en l'alliance de
Dieu avec les hommes. C'est pourquoy

N

l'Apostre disant 1. Tim. 2. qu'il y a vn seul Dieu, & vn seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçauoir Iesus Christ homme: adjouste, qui s'est donné en rançon pour tous. Or Moÿse (que l'Apostre Gal. 3. appelle Moyenneur de la Loy, d'autant qu'elle fut donnée par son entremise, & que sous la Loy il se mettoit entre Dieu & le peuple) voulut bien se presenter en rançon pour le peuple, ainsi que nous le lisons Exode chapitre 32. Mais il ne fut pas admis. Car quand il dit à Dieu, *Je te prie pardonne à ce peuple son peché, sinon efface moy de ton liure*: Dieu luy respondit, *Qui aura peché contre moy, ie l'effaceray de mon liure*. Car moÿse ne pouuoit, ny ne deuoit auoir la verité & realité d'un Moyenneur: n'estant que Mediateur typique & figuratif, il ne deuoit auoir qu'une petite ombre & figure de ce dont le corps & la verité est en Iesus. Or ce mot de *pleige* est d'autant plus conuenable que nos pechez sont appelez *debtes* en l'Escripture sainte; d'autant que nous en deuons la peine à la Iustice de Dieu. Pour nous apprendre que Iesus Christ ayant esté fait malediction pour nous, a vrayement satisfait à la Iustice de Dieu. Adjoustez que Iesus Christ,

Heb. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 195
comme pleige des croyans, ausquels sa
satisfaction est imputée, promet au Pere
celeste qu'ils persisteront en foy & obeis-
sance: & pour ce leur fournit-il son Esprit:
selon qu'il est dit Ierem. 32. *Je mettray la
crainte de moy en leur cœur, afin qu'ils ne se
destournent point de moy.* Et voila quant au
1^r argument del' Apostre en nostre texte.

II. POINCT.

Le second argument est en ces mots:
*Dauantage, quant aux Sacrificateurs, il en a
esté fait plusieurs, pource que la mort les em-
peschoit de durer: Mais cettui-cy pource qu'il
demeure eternellement a une sacrificature
perpetuelle: Et pourtant aussi peut-il sauuer
à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy,
estant toujours viuant pour interceder pour
eux.* Esquelles paroles l'Apostre regar-
de les mots du Psalmiste, Tu es Sacrifica-
teur *eternellement*: Et par cela fait opposi-
tion du Christ demeurant eternellemēt,
aux Sacrificateurs, que la mort empes-
choit de durer, & ausquels il falloit que
d'autres succedassent pour entretenir la
sacrificature. En quoy l'Apostre regarde
les souuerains Sacrificateurs seulement.

Car quāt aux autres, il y en a eu plusieurs, non seulement successiuement, mais aussi en mesme temps.

Les choses absolument parfaites sont dans l'vnité. Dieu est vn, comme souuerainement parfait. Et toutes les creatures, selon qu'elles ont plus de l'image de Dieu, sont vniques. Le Soleil en la nature, qui est la plus illustre image de Dieu, est vnique, fournissant seul & perpetuellement toute la lumiere. Entre les hommes la charge qui a plus de l'image de Dieu, à sçauoir la Royauté, est en chaque Estat en vne personne vnique. Or, comme ainsi soit que le Mediateur soit l'expresse image de Dieu, à sçauoir l'image de sa vertu, il a fallu qu'il fust absolument vnique. C'est pourquoy il a fallu que le souuerain Sacrificateur qui le representoit fust vnique en mesme temps : Mais pource que la mort l'empeschoit de durer, & que pour cette cause il luy falloit des successeurs, & par consequent ne pouuoit estre suffisante image d'vnité, il a fallu, pour plus expresse image de l'vnité du souuerain Sacrificateur du nouveau Testament, Melchisedech, qui a esté seul, & sans successeur quelconque en sa

sacrificature. Il est vray qu'il y a des choses qui sont d'autant plus à la gloire de Dieu, qu'elles sont en grand nombre, & que la pluralité est la marque de l'abondance & liberalité de Dieu, & l'effect de sa bonté; entant que la nature du bien est de se communiquer. Mais il faut distinguer deux sortes de choses: Les vnes qui ne sont que pour donner & agir: Les autres qui ne sont que pour recevoir. Celles-là sont plus excellentes que les autres: (Car c'est chose plus heureuse de donner que de recevoir.) Elles sont aussi en cela l'image de Dieu: & pourtant plus elles sont exquisés, & plus elles sont dans l'vnité. Les autres qui ne sont que recevoir, ont esté faites tres-numereuses, soit en la nature, où vous voyez le grand nombre des minéraux, des plantes, & des animaux: Soit en la société ciuile, où vous voyez vn grand nombre de subjets: Soit en l'Eglise, où il y a grand nombre de fideles. Tout cela sont choses qui reçoient d'autrui ou l'estre ou le bien estre. Or en Israël la multitude des Sacrificateurs & Leuites, sous vn seul souuerain Sacrificateur, estoit figure de la multitude des fideles qui reçoient la grace,

& sont à Dieu vne sacrificature spirituel-
le entre tous les hommes : C'est pour-
quoy il a fallu qu'ils fussent en grand
nombre, afin que la gloire de Dieu en fust
d'autant plus grande, & sa liberalité &
ses richesses plus euidentés. Mais quant
au Mediateur, ou souuerain Sacrificateur
(dont la condition est non de receuoir,
mais de donner & cōmuniquer les biens
de Dieu, estant l'image de Dieu, dōnant,
agissant, & communiquant sa grace,) il a
fallu qu'il fust vnique, comme tres-par-
fait & tres-accomply : & partant que non
seulement il fust sans compagnons, mais
aussi qu'il subsistast eternellement, pour
estre sans successeur.

Nostre Apostre propose ces deux cho-
ses. A sçauoir la perfection, pour estre
sans compagnons, & l'eternelle subsi-
stence pour estre sans successeurs, disant
*que Iesus Christ peut sauuer à plein ceux
qui s'approchent de Dieu par luy, estant touf-
jours viuant, pour interceder pour eux : Et qu'il
a vne sacrificature perpetuelle* : Employant
en sa langue pour le mot de *perpetuelle*,
vn mot qui signifie *ce qui ne passe point à
vn autre, mais demeure en celuy en qui il est*
d'autant que la sacrificature de Christ

Hebr. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 199
demeure en luy-mesme, ne pouuant passer ny à des compagnons, ny à des successeurs. Comme Melchisedech a esté seul, & sans successeur : Aussi le mot que nous traduisons, *à plein*, en ces paroles de l'Apostre, *il peut sauuer à plein*, signifie *entièrement, pleinement, absolument* : Estant composé de deux mots, dont l'un signifie *universalité*, & l'autre *perfection*. Et certes la personne du Sacrificateur avec la qualité de la victime, monstre euidentement la plénitude de ce salut. Car voicy vn souverain Sacrificateur qui est Dieu mesme, & vne victime qui est humaine & diuine, par l'vnion personnelle de la nature humaine à la diuinité : Voicy vn Sacrificateur en qui habite corporellement toute plénitude de Deïté, & en qui nous sommes rendus accomplis, dit saint Paul Coloss. 2. Comment donc luy donner des compagnons ? Mais l'Apostre en nostre texte regarde principalement la perfection de ce Sacrificateur en l'éternité, par laquelle il exclut tout successeur, estant tousiours viuant pour interceder pour nous. Et c'est à quoy il nous faut arrester maintenant : & considerer deux choses : A sçauoir, l'opposition de Iesus

Christ aux souuerains Sacrificateurs de la Loy, au regard de la mort: & ce en quoy consiste la perpetuité de la sacrificature de Iesus Christ.

La succession, mes freres, est la maniere de laquelle la sagesse de Dieu fait durer les choses perissables de l'Vniuers, & le moyen par lequel, nonobstant leur mortalité, elle les rend comme eternelles. En la Nature, par vne corruption & generation continuelle, les especes des choses s'entretiennent, comme si elles estoient d'une nature stable: encor que le sujet, auquel elles consistent, perisse perpetuellement. Or ce qu'est en la nature la corruption & generation pour l'entretien des especes, cela est en la société ciuile l'establissement de l'un en la place de l'autre, és charges & dignitez: Et c'est ainsi que se conseruent les États, & qu'ils obtiennent vne perpetuité. Au lieu que les choses celestes sont perpetuelles, par la fermeté invariable de chaque sujet particulier: Le Soleil & chacune des estoiles subsiste perpetuellement: & (d'une maniere encor plus excellente) les Anges & Intelligences celestes, Remarquez donc, ô hommes, en ce que

Hebr. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 201
vous voyez de plus stable icy bas, l'argument de vostre misere & instabilité: voyez en ceux qui vous succedent, & qui continueront vos charges, vostre mortalité. Vos enfans mesmes vous aduertissent qu'ils viennent prendre vostre place, & qu'il vous faut partir, & delaisser ce que vous auez de plus cher & precieux.

La Loy donc, mes freres, n'auoit ses perpetuitez, qu'à la maniere des choses mondaines: Elle participoit à l'infirmité des choses terriennes, puis que son Tabernacle estoit vn Tabernacle terrien, de structure de main d'homme. Mais il falloit à l'Euangile, qui est tout celeste, vne perpetuité à la maniere des choses diuines & celestes: à sçauoir par la durée & fermeté de son sujet, c'est à dire par l'éternité de la personne qui auroit la sacrifice. Le nouueau Testament ne sçait que c'est de mort: Il met en lumiere la vie & l'immortalité par l'Euangile: voire quiconque le reçoit est rendu participant de l'éternité: selon que dit Iesus Christ, *Quiconque croit en moy, encor qu'il soit mort, il viura: & quiconque vit & croit en moy, ne moura iamais.* Pourtant, vous hommes mortels, qui lamentez vostre

instabilité, venez à cét Euangile, qui vous fera surmonter vostre mortalité. Car *le monde passe, & sa conuoitise : mais celuy qui fait la volonté de Dieu, demeure eternellement.* Si donc la Loy auoit plusieurs Sacrificateurs souuerains, pource que la mort les empeschoit de durer ; en l'Euangile Ies. Chr. pource qu'il demeure perpetuellement, a vne sacrificature eternelle.

Mais, dira quelqu'un, si la mort empeschoit de durer les Sacrificateurs de la Loy: Iesus Christ est-il pas mort? Et pourtant il semble, que sa sacrificature aura aussi pris fin, par sa mort. A cela nous pourrions respondre, que ce que Iesus Christ est mort, c'est entant que victime & hostie, & non entant que Sacrificateur; veu qu'il *s'est offert à Dieu soy-mesme, par l'Esprit eternel* : ainsi que le dit l'Apostre Hebr. 9. Mais nostre Apostre ne regarde pas à cela : Il regarde à l'eternité, que Iesus Christ nostre Seigneur a obtenuë, mesmes en sa nature humaine, par la resurrection des morts : en suite de laquelle il est entré dedans le Sanctuaire celeste, pour y interceder pour nous. De sorte qu'au lieu que la mort terminoit toutes les fonctions des Sacrificateurs, la resur-

Hebr. ch. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 203
rection a donné à ce Sacrificateur le
moyen d'exercer à iamais vne fonction
de la sacrificature, à sçauoir l'interces-
sion. Le souuerain Sacrificateur de la
Loy entroit comme homme mortel de-
dans le Sanctuaire, & depuis qu'il y estoit
entré, estoit sujet à la mort : mais cettui-
cy est entré comme immortel dedans le
Sanctuaire celeste : la mort n'ayant plus
de domination sur luy. Iesus Christ a mis
fin à la vie sensitiue & animale, qu'il auoit
euë pendant les iours de sa chair, la-
quelle estoit capable de mort, & en a pris
vne toute diuine & eternelle. Il est donc
iustement opposé aux Sacrificateurs de
la Loy, entant que la mort les empeschoit
de durer : Et que pource qu'il vit eternel-
lement dedans le Ciel, il a vne sacrifica-
ture perpetuelle.

Toutes choses nous seruent en no-
stre Christ, à sçauoir & sa mort & sa
vie. Ce ne luy a pas esté assez de mou-
rir pour nous ; apres cela, toute sa vie
encor est employée pour nous. Mais
ces deux choses nous seruent fort diffé-
remment : à sçauoir sa mort pour nous
meriter le salut ; & sa vie, non pour le me-
riter, mais pour nous l'appliquer. Sa mort

est nostre rançon entiere, & la satisfactiõ pleniere à la Iustice de Dieu: Sa vie & sa comparution dans le Ciel, n'y adjouste aucun prix, & aucun merite. Aussi Iesus Christ à cet esgard, s'escria en la Croix, *tout est accompli* Mais plus la mort a esté d'un merite parfait, plus l'applicatiõ du fruit qui en reuiet doit estre longue. D'une chose de peu de merite & vertu, le fruit en passe bien tost. Mais d'une chose de vertu immense, le fruit s'en recueille à iamais. Il a donc fallu, que la mort du fils de Dieu, aduenue vne seule fois en la Croix, fust suiue d'une intercession eternelle, qui appliquast à iamais aux hommes le fruit de cette vniue mort. Car, mes freres, vous sçauiez, que de deux fonctions de la Sacrificature, dont l'une estoit d'offrir sacrifice, & l'autre d'interceder: la seconde, à sçauoir, l'intercession n'estoit que pour recueillir le fruit de la premiere: selon que jadis le souuerain Sacrificateur, apres auoir offert sacrifice, entroit dedans le Sanctuaire, avec le sang de la victime, afin d'interceder & impetrer de Dieu sa grace & sa faueur, pour le peuple, en vertu du sacrifice qu'il venoit d'offrir. Et c'est en

cette perpetuité d'intercession, que nostre Apostre constitue l'eternité de la sacrificature de Iesus Christ. Ce qui montre combien se trompent les Docteurs de l'Eglise Romaine, quand ils font consister la perpetuité de la sacrificature de Iesus Christ en la perpetuité du Sacrifice de la Messe: & quand ils disent que le Sacrifice de la Messe se faiet pour appliquer la vertu de celuy de la Croix. Car ce n'est pas par la perpetuité d'un acte d'offrir & sacrifier que nostre Apostre attribue à Iesus Christ vne sacrificature perpetuelle: mais par la vigueur eternelle de son intercession. Et ce n'est pas en sacrifiant que le Sacrificateur applique son Sacrifice, mais en intercedant pour les hommes en vertu du sang de son sacrifice. Comme la figure du souuerain Sacrificateur, sous la Loy l'a monstre: Car apres qu'il auoit offert sacrifice au lieu Saint, il entroit dedans le lieu tres-Saint avec le sang de la victime, pour en vertu d'iceluy interceder pour le peuple: & cependant on ne vacquoit à aucun sacrifice: mais à prieres & supplications. Ainsi Iesus Christ nostre souuerain Sacrificateur, de sa part, vacque à vne intercession perpe-

ruelle: Et nous, de la nostre, deuons vacquer à prieres & supplications, & actes de foy & de repentance, pour nous appliquer son sacrifice: mais non entreprendre de le sacrifier.

Or pour vo⁹ dire quelque chose de cette intercession, Vous auez entendu souuentefois, qu'il ne faut pas vo⁹ imaginer, que Ies. Ch. se tienne à genoux dedans le Ciel deuant Dieu son Pere. Son intercession n'est autre chose, 'qu'une presentation de la vertu de son sang: C'est à dire, que Iesus Christ comparoist deuant Dieu pour nous par le merite de la mort qu'il a soufferte en la Croix. Car, comme ainsi soit que cette mort a esté la pleine rançon pour nos pechez: Iesus Christ comparoissant deuant Dieu en la nature humaine qui l'a soufferte, il luy presente matiere continuelle de nous bien faire. A quoy rapportés quelques passages remarquables; l'un, Apo. 5. où il dit que l'Agneau se tenoit comme occis, au milieu du thrône de Dieu. Car qu'est-ce à dire, se tenir comme occis deuant Dieu, veu que nostre Apostre nous dit icy qu'il est viuant? C'est que la mort de cét Agneau de Dieu, est tousiours presente à Dieu,

pour l'inciter à paix & misericorde enuers nous. Ainsi cela exprime, non l'estat de Iesus Christ au Ciel, mais ce que Dieu considere en luy pour argument de grace & de paix enuers nous. L'autre passage est, Heb. II. où il est dit, *que le sang de Christ prononce choses meilleures que le sang d'Abel.* Car le sang ne prononce rien, mais cela exprime que c'est vn object par lequel Dieu est meu à nous pardonner : comme à l'opposite le sang d'Abel estoit vn object par lequel il estoit esmeu à vengeance contre Caïn. Le 3^{me} est Heb. 10. où l'Apostre dit, *que nous auons liberté d'entrer es lieux Saints par le sang de Iesus, par le chemin qu'il nous a dedié frais & viuant par le voile, c'est à dire par sa chair.* Car il appelle le chemin au Ciel, *frais & viuant*, pour exprimer l'efficace du sang de Christ, dont le merite est tousiours present, & la vertu comme toute nouuelle. Et le quatriesme est du 9. ch. de cette Epistre, où l'Apostre dit, *Christ, non point par sang de boucs, ou de veaux, mais par son propre sang, est entré vne fois es lieux Saints, ayant obtenu vne redemption eternelle.* L'Apostre regardant à la coustume du Souuerain Sacrifica-

teur de la Loy, qui portoit en ses mains dedans le Sanctuaire le sang de la victime qu'il auoit sacrifiée, afin que ce sang fust l'object, en contemplation duquel Dieu octroyast 'au peuple les biens, qui luy estoient necessaires. Ainsi encor que Iesus Christ n'ayt pas porté en ses mains son sang, deuant Dieu: (Car son sang, fut respandu en la Croix) neantmoins, il est dit estre entré avec son sang, pource que la nature humaine, de laquelle il a esté espandu, est presente à Dieu. Oû remarquez en passant, cōbien ç'a esté sans raison, qu'on a voulu que le Corps de Iesus Christ fust reellement icy bas. Car, puis qu'il ne s'agit plus de satisfaire à Dieu pour nous, mais d'interceder : ce n'est pas icy bas, mais dedans le Ciel, que doit estre cette sacrée victime, afin d'estre deuant les yeux de Dieu vn perpetuel argument de misericorde & de paix, enuers nous.

Mais est à remarquer ce que l'Apotre dit, que Iesus Christ est *tousjours viuant*, pour interceder pour nous. Car, en l'Escriture sainte, les choses sont dites *viuantes*, entant qu'agissantes : la vie estant le principe & la faculté d'agir. Pour tant re-
presentez

presentez vous ce que dit l'Apostre, au chapitre 4. de cette Épistre, que nous n'auons point vn souverain Sacrificateur, qui ne puisse auoir compassion de nos infirmités. Representez-le-vous criant du Ciel, à Paul, lors qu'il le persecutoit, *Saul, Saul, pourquoy me persecutes-tu ?* Ces paroles vous monstrans qu'il est sensible à tous nos maux, & qu'il s'en esmeut, comme s'il souffroit luy-mesme. Representez-le vous, selon que saint Estienne en ses traualx le vit dedans le Ciel: à sçauoir *se tenant debout à la dextre de Dieu.* Or, se tenir debout est l'estat d'une personne qui assiste & secourt. En somme, ioignez ce que dit l'Apostre Hebr. 9. que Iesus Christ comparoist pour nous deuant la face de Dieu, avec ce que dit saint Iean, *Nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Iesus Christ le iuste.* Car c'est pour vous dire qu'il se presente deuant Dieu pour toutes nos necessitez, comme vn Aduocat fidele & diligent, qui ne defaut point à ceux dont il a entrepris la defense, & pris la cause en main. Voila, mes freres, l'estat de nostre Christ, dedans le Ciel; tousiours viuant, tousiours agissant, selon nos necessitez.

Or, que dirons nous icy contre ceux de l'Eglise Romaine, quant à l'intercession des Saints: veu que vous les oyez s'adressans aux Saints & aux Saintes qui sont au Ciel, comme si Iesus Christ n'y estoit plus viuant pour interceder pour eux: ou du moins, comme s'il s'y portoit foiblement, & avec peu d'affection, & peu d'efficace. Car s'il intercede perpetuellement & efficacement, à quoy faire recourir à d'autres intercesseurs? Faut-il adjoûter à la plenitude & à l'abondance? Or remarquez icy que nostre Apostre propose Iesus Christ pour intercesseur, en qualité de Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech, lequel n'auoit ny compagnon, ny successeur: A quoy adjoustez, que mesmes sous la Loy nul n'entroit dedans le Sanctuaire, pour y interceder avec le souuerain Sacrificateur; mais que le souuerain Sacrificateur y entroit tout seul à cét effect. Et de faict, l'intercession n'est que la suite de la mesme vertu, par laquelle le sacrifice a expié le peché, c'en est comme le flus & le cours: à raison de quoy le souuerain Sacrificateur entroit iadis dedans le Sanctuaire *avec le sang de la victime*. Et pourtant

sainct Iean dit, que nous auons vn Aduocat enuers le Pere Iesus Christ le iuste, *qui est la propitiation pour nos pechez*: A raison dequoy Iesus Christ estant seul Mediateur de redemption, il est aussi seul Mediateur d'intercession. La raison verifie cela. Car, comme ainsi soit que c'est le peché qui empesche & nos personnes & nos prieres d'estre agreables à Dieu, nostre intercesseur est celuy seul qui leue cét obstacle-là, c'est à dire, qui a expié le peché, & a satisfait pour iceluy à la Iustice de Dieu. Aussi les textes de l'Ecriture vont là, l'Apostre disant 1. Tim. 2. qu'il y *a un Dieu* (la force du mot Grec emporte vn seul) & *un Moyenneur entre Dieu & les hommes*, à sçauoir *Iesus Christ homme*. Or, là il s'agit de faire prier pour tous hommes, & par consequent du Mediateur d'intercession, par qui nous presentons nos prieres à Dieu pour tous hommes: autrement le discours de l'Apostre n'auroit point de raison, ayant dit auparauant, *I'admoneste qu'on fasse requeste pour tous hommes, pour les Rois, pour tous ceux qui sont constituez en dignité*: Et sainct Iean ne dit pas seulement que nous auons vn Aduocat enuers

le Pere: mais adjouste, Iesus Christ le iuste qui est la propitiation pour nos pechez, & non seulement pour nos pechez, mais aussi pour ceux de tout le monde. Pour nous apprendre, qu'il ne suffit pas que celuy qui comparoist deuant Dieu, comme nostre Aduocat, soit iuste en soy, & pour soy: mais qu'il faut aussi qu'il ait expié les pechez de tous ceux pour lesquels il a à comparoistre.

A ces raisons, nos Aduersaires font deux repliques principales. L'une est que, puis que l'intercession que l'Escripture sainte attribuë à Iesus Christ, n'empesche pas que les fideles intercedent icy bas les vns pour les autres, aussi n'empeschera-elle pas que les Saints prient au Ciel pour nous. A quoy auant que ie responde, ie di, que proprement celuy qui intercede doit estre distingué d'auec celuy qui s'incorpore & se ioint à celuy qui prie, comme ayant ses interests communs auec luy: qui est la maniere dont nous prions Dieu les vns pour les autres icy-bas: Car nous prions comme estans membres l'un de l'autre: & non pas comme interuenans entre Dieu & nos prochains: qui est l'intercession, laquelle ne

conuient qu'à vn Mediateur & à vn tiers, qui se met entre les parties, par l'accez qu'il a enuers l'une & l'autre. Ainsi i'aduoüe bien que nous prions Dieu icy bas les vns pour les autres: mais non, à proprement parler, que nous intercedions l'un pour l'autre: Car nous prions comme estans tous vne mesme chair & vn mesme corps: selon que dit l'Apostre 1. Cor. 12. qu'il n'y a point de diuision au corps; mais que les membres ont vn soin mutuel les vns pour les autres. Et ce soin & ces prières ont pour occasion la communication par laquelle nous cognoissons & voyons les necessitez les vns des autres. Laquelle occasion n'a plus de lieu es trespassez, dont l'Escripture dit, qu'ils n'ont plus de part en tout ce qui se fait sous le Soleil. Cela estant ainsi posé, ie respon qu'il ne s'ensuit pas que si nous prions icy-bas les vns pour les autres: les Saints fassent la mesme chose pour nous dedans le Ciel. Car, comme iadis en Israël les fideles prioient bien l'un pour l'autre au Paruis: mais nul n'entroit dedans le Sanctuaire devant la face de Dieu, pour interceder, sinon le seul souverain Sacrificateur. Aussi il ne s'ensuit

*Ecclesiast.
chap. 9.
vers. 6.*

pas, que si nous prions icy-bas l'un pour l'autre, il faille que le mesme se fasse là-haut dedans le Sanctuaire celeste, deuant la face de Dieu, où Iesus Christ comparoist. Car, encor que les Saints soient entrez dedans le Sanctuaire celeste, ce n'est point en qualité de Sacrificateurs, & pour comparoître pour nous. Cela n'est attribué qu'à vn seul Iesus Christ. Icy bas les Saints auoient vocation de prier pour nous, ils ne l'ont pas là-haut. Je ne nie point leur charité, mais ie laisse à Dieu la maniere de laquelle ils l'exercent. Ce n'est point à nous de deuiner & determiner ce qui ne nous a point esté reuelé. Et pourtant ceux qui veulent en ce poinct garder la modestie Chrestienne, n'osent pas attribuer aux Saints dedans le Ciel plus que des vœux & souhaits en general, pour le bien de l'Eglise militante, & l'accomplissement du regne de Dieu en icelle. L'Apostre a formellement censuré la temerité à determiner ce qui se fait dans le Ciel, quand sur l'occasion des Anges qu'on vouloit inuoker, & ausquels on attribuoit d'interceder pour les hommes, il dit Coloss. 2. *Que nul ne vous maîtrise à son plaisir, par*

humilité d'esprit, & service des Anges, s'ingérant es choses qu'il n'a point veuës, temerairement enflé du sens de sa chair. Outre que quand les Saints prioient en quelque sorte pour nous, il ne s'ensuiuroit pas qu'on les deust prier; n'y ayant de cela ny commandement, ny exemple aucun en tout l'Escripture, laquelle neantmoins est pleine de prieres. Car en la Religion il ne s'agit pas de faire ce qui nous semble bon, mais simplement ce que Dieu a commandé & approuvé par sa parole; veu que Dieu rejette de son service toutes doctrines & inuentions d'hommes. Afin que ie ne die, que telles sortes de prieres adressées aux Saints trespassez, & separez de la cōmunication d'icy-bas, leur attribuent d'entendre toutes choses, & de cognoistre les cœurs & les pensées: ce qui est transferer à la creature ce qui ne conuient qu'à Dieu. Icy-bas nous n'adressons point nos prieres aux fideles absens: encor moins leur adressons-nous des prieres mentales, & conceuës seulement dans le cœur. Nul n'oseroit entreprendre cela, que sa conscience ne le redarguast d'attribuer à la creature ce qui ne conuient qu'à Dieu.

Pourquoy donc l'entrepren-d-on enuers les trespassez ?

L'autre replique de nos Aduersaires est, qu'ils prennent les Saints pour estre intercesseurs, non enuers Dieu le Pere, mais enuers Iesus Christ. A quoy ie respon, que faire cela est contreuenir à la condition, & à la perfection du Mediateur. Car le Mediateur n'est pas considéré comme irrité, de sorte qu'il faille des intercesseurs enuers luy : mais cōme faisant lui-mesme nostre paix, & intercedât pour nous. Il ne faut pas donc mettre des Mediateurs enuers le Mediateur. Icy bas, pource qu'un hōme n'est pas connu ny aimé de tous, on va de l'un à l'autre. Mais Iesus Christ nous cognoist immédiatement, & nous aime d'un souuerain amour, ayant mis sa vie pour nous, & s'estant chargé de nos pechez & de nostre malediction; ce qu'aucun des Saints n'a fait, ny n'a peu faire. D'abondant, nous n'irions pas chercher des intercesseurs enuers un Prince, ou un Iuge, si le Prince ou le Iuge nous appelloit nous-mesmes. Or, vous oyez Iesus Christ vous disant, *Venez à moy, voire vous tous*, dit-il, *qui estes chargez & trauallez* : Nous ayant

appelez sous ce nom de trauaillez & chargez, afin que nous ne prissions aucune excuse de nos pechez & de nostre indignité. Finalement, ie di, que le discours de nos Aduersaires contreuient à la maniere de laquelle nous sommes vnis à Iesus Christ, à sçauoir immediatement, comme estans faits sa chair & ses os. Car estans vnis à luy immediatement, nous n'allons à luy par l'entremise d'aucune creature. -O fidele ! Iesus Christ te ioint à soy par son propre Esprit, & non par l'esprit de saint Pierre ou de saint Paul, afin que tu ne mettes rien entre toy & luy. Iesus Christ s'est estably comme l'Espoux de ton ame & de ta conscience, afin que tu verses tes souspirs immediatement en son sein. Partant, mettre des intercesseurs entre toy & luy, est irriter sa ialousie, & rompre l'vnion dont il t'a honoré. C'est pourquoy saint Paul Coloss. 2. vers. 18. 19. parlant contre ceux qui establissoient le seruice & inuocation des Anges, mesmes par humilité d'esprit, dit qu'*ils ne retenoient point le Chef*, à sçauoir le Chef auquel tout le corps de l'Eglise est vni immediatement, & adjusté ensemble par jointures & liaisons.

Or, combien est grande la consolation qui nous vient de l'intercession de Iesus Christ. Fideles, estes vous dans les cōbats & les trauaux? prenez courage, Iesus Christ intercede pour vous: Son intercession vous donnera la victoire. Estes vous foibles? par son intercession vous sera donnée issuë de la tentation, afin que vous la puissiez soustenir. Auez-vous esté surpris par le peché? saint Iean vous console par cette intercession de Christ, disant, *Bien-aimex, ie vous escri, afin que vous ne pechiez point: que si quelqu'un a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere.* Et partant cette intercession, si vous en considerez bien la vertu, vous verifie facilement vostre perseuerance en la grace de Dieu, & vous assure du salut. Car, pourquoy, ie vous prie, Iesus Christ intercede-il continuellemēt pour ceux que le Pere luy a donnez, c'est à dire, qui ont creu en luy: sinon, afin que rien ne les separe de sa dilection, & les priue du salut? Il sçait qu'ils sont foibles, que les tentations sont violentes, & que la puissance du malin est grande. Pourtant intercede-il enuers Dieu son Pere, à ce qu'il ne perde rien de ce que le Pere luy a don-

né. Donques, autant que nous confessons que nous ne pourrions subsister par nous-mêmes contre les tentations, autant sommes-nous persuadés de la vertu de l'intercession de Iesus Christ. C'est pourquoy l'Apostre, Rom. 8. apres auoir dit, Christ est celuy qui est mort, &, qui plus est, ressus-cité, adjouste, *lequel aussi est à la dextre de Dieu, & fait requeste pour nous, & en tire cette assurance, Qui est-ce qui nous separera de la dilection de Dieu? sera-ce tribulation, ou angoisse, persecution, famine, peril, ou espée? Ains en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs.* Et de mêmes Rom. 5 il met la vie de Iesus Christ au dessus de sa mort, pour nous assurer du salut, disant, *Si lors que nous estions ennemis, nous auons esté reconciliés à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plus, estans déjà reconciliés, serons nous sauuez par la vie d'iceluy.* Et remarquez en nostre texte ce mot *tousjours* *viuant*, afin que vous preniez consolation en tout temps. Vois-tu, fidele, quelque griefue affliction qui se présente? console-toy, ton Christ est tousjours viuant pour interceder pour toy: *tousjours*, & par consequent au temps même, auquel il te

semble qu'il a caché sa face de toy. Il n'y a aucun moment que tu puisses excepter qu'il ne viue pour toy, & n'intercede pour toy. Ce qui t'oblige aussi à ton deuoir: Car si Iesus Christ prie pour toy, ne prieras-tu point pour toy-mesme? viuras-tu en securité charnelle, au lieu d'estre en prieres & sollicitude perpetuelle des choses de ton salut? Et si Iesus Christ employe tout ce qu'il a de vie pour nous assister; faut-il pas que nous soyions imitateurs de sa charité, pour aussi employer la nostre au secours de nos prochains?

Mais il nous faut repasser sur les premieres parties de nostre texte, pour en recueillir aussi quelques consolations & instructions. Et premierement, de ce que l'Apostre a argumenté du serment de Dieu, pour monstrier que les choses, esquelles Dieu l'a employé, sont irreuocables: Iugez quelle doit estre nostre consolation de ce que Dieu employe son serment és promesses qu'il a fait de sa grace aux pecheurs repentans: comme

Ezech. vous l'oyez en ces paroles, *Je suis viuant,*
 33. 11. *dit l'Eternel, ie ne veux point la mort du*
pecheur, mais qu'il se conuertisse, & qu'il vi-
ue. *En verité, en verité ie vous di, que celuy*

qui oit ma parole, & croit à celuy qui m'a enuoyé, a vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie. Voila, ô fidele, ton salut assuré: partant arriere les deffiances de la grace de Dieu, & les doutes du salut. Car, comme dit nostre Apostre Heb. ch. 6. Dieu est interuenue par serment enuers les heritiers de la promesse, afin que par deux choses immuables, esquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayions ferme consolation, nous qui auons nostre refuge à obtenir l'esperance qui nous est proposée. C'est pourquoy saint Iean s'irrite contre celuy qui doute de son salut par Iesus Christ, disant qu'un tel a fait Dieu menteur, en ne croyant point au tesmoignage qu'il a rendu de son Fils. Car c'est icy le tesmoignage, que quiconque croit au Fils de Dieu, a la vie eternelle.

Et si nous prenons, mesfreres, pour consolation la fermeté du serment de Dieu, ne faut-il que nous la prenions pour vn exemple que nous imitions? afin que nos promesses ne soient point oüy & non, mais oüy & Amen; selon que les promesses de Dieu sont toutes oüy & Amen en Iesus Christ: ainsi qu'en parle l'Apo. 2. Cor. 1. Arriere menteurs, & vous

qui employez le serment pour tromper vos prochains : Et vous qui changez du soir au lendemain ce que vous auiez promis: vous renoncez, par vostre procedure, à celle que Dieu tient enuers vous pour vostre salut.

Et de ce que l'Apostre a appelé Iesus Christ pleige du Nouueau Testament, nous apprenons que la maniere de nostre iustification est l'imputation de la satisfaction de Iesus Christ : laquelle est niée de l'Eglise Romaine, qui l'appelle vne iustice imaginaire, pour establir la iustification del'hōme par ses vertus & bōnes œuures. Est-ce donc, leur dirons-nous, vne chose imaginaire, qu'un debiteur soit absous par l'imputation de la satisfaction que son pleige a faite pour luy? Et pourquoy est-ce que Iesus Christ est appelé pleige, si ce n'est que Dieu nous alloüe & nous impute ce qu'il a souffert pour nous? Pourquoy est-ce que, si à raison de ce que Iesus Christ s'estoit rendu nostre pleige, Dieu a peu ietter sur luy l'iniquité de nous tous, & le punir pour nos pechez: il ne nous pourra reciproquement imputer l'obeïssance de ce pleige, & nous absoudre: selon que dit saint Paul

2. Cor. 5. que Dieu a fait peché pour nous, celui qui n'auoit point cognu peché, afin que nous soyons iustice de Dieu en luy.

Mais, ô Chrestien, considere que Iesus Christ t'a pleigé enuers Dieu, non seulement en donnant sa vie en rançon pour toy : mais aussi en promettant que tu le seruiras, & que tu renonceras à tes pechez, & au monde. Pourquoi donc contreuiens-tu maintenant par ta mauuaise vie, à la promesse que Iesus Christ a fait pour toy ? Pourquoi manques-tu à ce pleige qui comparoist deuant Dieu pour toy, & à ce qu'il a stipulé de toy ? Afin, mes freres, que nous apprenions quel est nostre deuoir enuers Iesus Christ nostre pleige, & que nous nous acquitions de ce qu'il attend de nous.

Et quant à ce que l'Apostre oppose le souuerain Sacrificateur du nouueau Testament à ceux de l'ancien ; entant que ceux-cy ont esté faits plusieurs, pour ce que la mort les empeschoit de durer. Que dirons-nous de l'Eglise Romaine, en laquelle nous voyons tant de Pontifes, c'est à dire Sacrificateurs souuerains, qui succedēt les vns aux autres par mort, à sçauoir les Euesques Romains ? Est-ce

pas destuire l'argument de l'Apostre, & aneantir l'estat du nouueau Testament, ou de sa sacrificature? Qu'ils ne nous dient pas que leurs Pontifes & Sacrificateurs sont sous Iesus Christ. Car il faut vn souuerain Sacrificateur au nouueau Testament à la maniere de Melchisedech, qui n'a eu sous soy aucuns Sacrificateurs inferieurs; veu qu'icy l'ordre de Melchisedech est opposé à la sacrificature Leuitique, en laquelle il y auoit plusieurs Sacrificateurs sous le Souuerain. Tous fideles sont bien nommez Sacrificateurs; mais c'est allegoriquement: selon que les prieres & loüanges du Nom de Dieu sont nommées sacrifices, par similitude & allegorie, & non pas proprement. Aussi le saint Esprit és liures du nouueau Testament, n'a iamais nommé les Ministres de l'Euāgile Sacrificateurs, pource qu'il n'y en a qu'vn, à sçauoir Iesus Christ.

D'abondant l'Apostre nous disant que Iesus Christ peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, refute cette doctrine de l'Eglise Romaine, à sçauoir, que Iesus Christ n'a pas osté la peine temporelle des pechez commis apres le baptême.

baptême. Que pour cette peine il y a vn Purgatoire apres cette vie. Que les souffrances des Saints nous en peuuent racheter, & nos propres satisfactions. Tout cela, di-je, se refute par ce mot de l'Apostre, que Iesus Christ nous sauue à *plein, parfaitement, entierement, sans exception;* & nul terme plus fort ne pouuoit estre employé, que celuy que l'Apostre employe en sa langue. Pourquoi donc distinguez-vous les pechez de deuant, ou apres le baptême? Iesus Christ nous sauue à plein: selon que dit saint Iean, que le sang de Iesus Christ nous purge *de tout peché.* Pourquoi distinguez-vous entre la coulpe & la peine; ou entre la peine temporelle & l'éternelle? l'Apostre employe vn terme qui comprend tout, & qui ne permet aucune exception: pourquoi combattez-vous l'Escriture par vos traditions? Mais, disent nos Aduersaires, Si Ies. Christ nous sauue à plein, nous n'auons d'oc rien à faire pour nostre salut: nous pouuons viure en toute securité, en nos plaisirs charnels, en nos pechez. Il ne s'ensuit pas, Il sauue à plein ceux qui *s'approchent de Dieu par luy.* Il n'applique son merite qu'à ceux qui re-

226 *Ser. sur Heb. c. 7. v. 20. 21. 22. 23. 24. 25.*
nonçās au peché, se cōuertissent à Dieu.
Il est vray, ô homme, que tu n'as rien à
faire pour expier les pechez, & en payer
la rançon. Cela est l'œuvre de Ies. Christ.
Il a fait cela à *plein*. Mais ce que tu as à
faire est de recevoir par amandement de
vie ce grand salut. Si tu demeures en tes
pechez, tu renonces au merite de Iesus
Christ: & sa plenitude & perfection ne
sert qu'à ta condamnation; d'autant que
tu as mieux aimé les tenebres que la lu-
miere.

Rejettons donc, mes freres, arriere de
nous le vice & l'iniquité, & nous nous ap-
procherons de Dieu par Iesus Christ. Ce
Iesus Christ nous recognoistra pour siēs,
& nous presentera cōme tels à Dieu son
Pere, & couvrira nos defauts & imperfe-
ctions de sa perfection. Pendant nos tra-
vaux icy-bas, il orra nos prieres & suppli-
cations, cōme estant près de nous. Nous
estans approchez de luy par repentance,
il s'approchera de nous par ses consola-
tions, & par sa protection; iusqu'à ce que
s'accomplisse la communion, dont il est
parlé en S. Iean 17. quand il prie que nous
soyions vn en luy, & en son Pere, comme
le Pere & luy sont vn. *Ainsi soit-il.*